





COMITE DE PILOTAGE

Site Natura 2000 Forêts territoriales de Corse

Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9410113

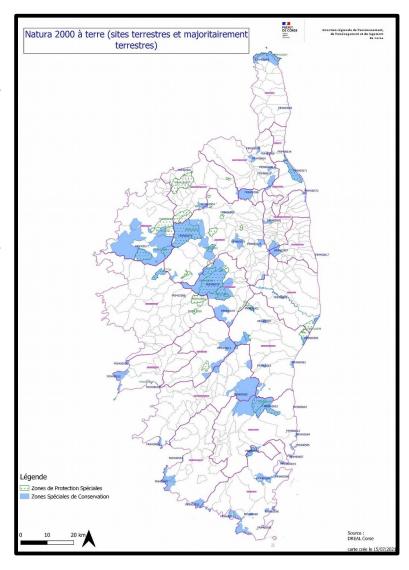
Perle Zlotykamien Chargée de mission Natura 2000

Mercredi 4 février 20222



Présentation du réseau N2000 en Corse

- ▶réseau européen composé de différents sites naturels et seminaturels (ZPS et ZSC) qui vise à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités Humaines
- ▶92 sites (70 terrestres) qui recouvrent 16 % du territoire dont :
- 44 sites situés en Haute-Corse
- 37 en Corse du Sud
- 11 sites sont interdépartementaux



Gestion des sites N2000

COPIL

- ▶ regroupe tous les partenaires concernés par la gestion des sites
- ▶ il est chargé de :

 conduire
 l'élaboration du

 Document d'Objectifs
 (DOCOB)
 - suivre sa mise en œuvre
 - = animation

Présidence du Comité de pilotage

«intuitu personae»

Structure animatrice

Structure porteuse assurant l'animation en régie ou l'externalise à une autre collectivité ou groupement chargé de l'animation

Structure porteuse

- ► collectivité ou groupement chargé de l'élaboration du DOCOB puis d'assurer sa mise en oeuvre
- ▶à défaut, l'État assure la présidence et la maîtrise d'ouvrage

Gestion des sites N2000

Article R414-8-1

Le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans.

Rôles de la gouvernance

Président(e) du COPIL

- Convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire
- ▶ préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre

Structure porteuse

- ► Monte les dossiers de financement
- ► Recrute le maître d'oeuvre pour la rédaction du DOCOB
 - ► Pour l'animation Natura 2000 : l'assure en régie ou/et s'assure de l'assistance de partenaires techniques
- ► Assure l'intendance administrative : envoi des convocations, rédaction des comptes rendus, etc.
- ► Pour l'animation comme pour la rédaction du DOCOB : facilite l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site

Le projet de loi 3DS

relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

- → fait suite au grand débat national organisé de janvier à mars 2019
- → répond au besoin accru des élus locaux de proximité et d'adaptation de l'action publique aux spécificités des territoires
 - → concerne différents domaines : transport, logement, santé... environnement dont Natura 2000 (article 13 et 13 bis)
- → modification des articles L414-1, L414-2, L414-3 du CE et de l'article 1395 E du code général des impôts

Conséquences du projet de loi 3DS sur N2000

DESIGNATION DES SITES

INTERFACE AVEC LA COMMISSION

- -Rapportage
- -Gestion du contentieux

GESTION DES SITES TERRESTRES

COPIL

-Création
-A défaut de collectivité locale (CL) volontaire, présidence

DOCOB

- -Approbation
- -A défaut de CL, élaboration, animation et suivi de la mise en œuvre
- Instruction et contrôles des chartes et exonérations liées en matière de fiscalité

FINANCEMENT

des mesures
d'accompagnement et de
gestion du site

- -Co-financement en contre-partie des fonds européens (FEADER, FEDER)
- -Instruction financière des dossiers

FEADER : Répartition issue du comité Etat-régions du 30/10/2019

Mesures agroenvironnement ales (mesure 10) Animation des sites et contrats non agricoles (mesures 7 et 8) INCIDENCES N2000 (volet régalien)

<u>Légende :</u>

Missions conservées par l'Etat

Hypothèse de décentralisation aux régions

GESTION DES SITES MARINS

Le projet de loi 3DS

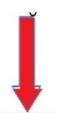
relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Où en est-on?

- 12 juillet 2021 : texte adopté en première lecture, avec modifications, par le Sénat
- 4 janvier 2022 : texte adopté en première lecture, avec modifications, par l'Assemblée Nationale
- 27 janvier 2022 : réunion des sénateurs et députés en CMP

- 25 avril2006 : AM de désignation

- 23 juillet 2012 : création COPIL



- 10 juillet 2019 : COPIL validant le DOCOB

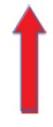
- **30 juin 2020 :**Approbation du DOCOB

Vie du site

4 février 2022 : COPIL désignation

structure porteuse







Autant de COPILs que nécessaire

